

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-310/SG/AI portant autorisation de loterie au profit des œuvres sociales de la 13° D.B.L.E. (Camerone)

n° 71-310/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
23 février 1971

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1971

Date du numéro
10 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. le Lieutenant-Colonel Buonfils, commandant la 13° Demi-Brigade de Légion Etrangère, est autorisé à organiser une tombola de vingt mille (20.000) billets de cent francs (100) l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de la 13° D.B.L.E. Art. 2 ___ Te tirage aura lieu le dimanche 9 mai 1971 à 18 heures, au Théâtre des Salines à Djibouti.

Art. 3

— Le contrôle de la loterie sera assuré par une commission comprenant: Le Chef du Service des Affaires administratives ou son remplaçant président. Le Trésorier-Payeur du Territoire ou son remplaçant, membre. Le Lieutenant-Colonel Buonfils ou son remplaçant. membre

Art. 4

_ M. le Lieutenant-Colonel Buonfils est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans la délibération n° 500/6°L du 10 juin 1968, portant réglementation des loteries.